

## Compte-rendu du Conseil Scientifique du 22 septembre 2009

par les élus des listes UPUP-UPC (Un Projet Universitaire Partagé - Une Présidence Collégiale) soutenues par : SNESUP, SNEP, SNCS, UNSA, SLR, SLU

**Rappel : vos élus des listes UPUP-UPC sont : Florence Alazard, Magaly Caravanier, David Clarys, Pierre Dampousse, Michael Davie, Michel Le Corff, Jean-Jacques Tatin-Gourier.**

### Conseil plénier

Rappel de l'ordre du jour:

#### 1. Emplois d'enseignants 2010 : emplois vacants et demandes de création

O. M. Isingrini présente un nouveau membre du CS : M. Jean-Jacques Tatin-Gourier (liste UPUP-UPC) en remplacement de Mme Michelle Biget-Mainfroy qui a démissionné pour raison personnelle.

1. M. Isingrini passe rapidement en revue chaque poste et propose de s'arrêter uniquement sur les emplois soulevant des interrogations. Il souligne que la colonne notée « *proposition d'utilisation* » concerne la proposition d'utilisation formulée par l'UFR concernée et celle notée « *réunion directe de composantes* » est issue de la réunion des directeurs d'UFR avec le président. Les postes sont donc votés en bloc s'ils ne suscitent pas de question particulière et séparément lorsqu'il y a eu débat. Plusieurs élus UPUP-UPC se sont abstenus sur les votes en bloc considérant que le CS manque d'information (avis des équipes de recherche et départements concernés) pour se prononcer réellement. Nous détaillons ci-dessous les postes qui ont soulevé des remarques ou débats :

- Poste PR 1153 : il s'agit d'un emploi proposé à l'agrégation interne et non externe comme notée sur le document.

- Poste MCF 0163 : un élu demande la raison pour laquelle ce poste n'a pas été pourvu. M. Isingrini dit ne pas avoir plus de détails. Même remarque pour le poste MCF 1185.

- Avant de commencer l'étude des postes de la 11<sup>ème</sup> section, M. Isingrini explique que la diminution du nombre de postes dans cette section correspond à une politique de redéploiement voulue par l'université pour renforcer les sections en position de sous-encadrement. Pour la 11<sup>ème</sup> section, il semblerait que la diminution du nombre d'heures d'enseignement d'une part, et que la volonté de transférer l'enseignement de l'anglais pour non spécialistes sur des postes de PRAG d'autre part seraient les raisons qui expliquent la diminution du nombre de poste dans cette section. Les élus UPUP-UPC s'étonnent de cette diminution du nombre d'heures qui semble contradictoire avec les informations recueillies directement auprès du directeur du département d'anglais. Les élus UPUP-UPC (et d'autres) interviennent plus particulièrement sur le poste MCF 0311 (mutation de Mme Bonnefille). Ils s'étonnent vivement de ce redéploiement qui ne semble pas justifié du fait qu'il s'agit d'un poste affecté à une équipe de recherche classée A. M. Isingrini indique au CS qu'il lui semble que le directeur du département d'anglais est d'accord avec la proposition de redéploiement. Au contraire, les élus UPUP-UPC disposent d'un courrier du directeur du département d'anglais qui demande clairement le maintien de ce poste en 11<sup>e</sup> section. Les élus UPUP-UPC soulignent avec indignation la suppression massive

des postes d'EC dans la 11<sup>e</sup> section qui se fait au détriment de la recherche et au profit de postes de PRAG en anglais. Le débat qui suit montre un soutien large au maintien de ce poste en 11<sup>ème</sup> section dans l'EA à laquelle appartenait Mme Bonnefille.

La proposition de redéploiement de ce poste est finalement rejetée par la majorité du CS. Une majorité se prononce en faveur du maintien du poste en 11<sup>e</sup> section dans l'équipe de recherche initiale.

- Des précisions sont demandées pour le poste MCF 1381 transformé pour 2009-2010 en poste d'ATER : quelle section bénéficiera de ce poste ? Que signifient les initiales A.U. ? M. Isingrini n'a pas d'élément supplémentaire pour répondre à ces questions.

- Poste PRCE 0920 : M. Isingrini rappelle que beaucoup d'efforts sont mis en œuvre pour renforcer l'enseignement en anglais. La proposition d'utilisation de la Présidence est contraire au souhait de l'UFR ASH. Les élus UPUP-UPC demandent que l'on se tienne à la position de l'UFR. Finalement une courte majorité du CS se prononce pour la proposition de la Présidence.

Pour clore le débat, plusieurs membres du CS demandent à avoir, pour une prochaine campagne, une vision plus globale sur les besoins des équipes de recherche et des départements. Certains élus s'interrogent d'ailleurs sur l'utilité du CS et la pertinence de son vote dans les conditions actuelles : il faudrait au moins que l'UFR concernée et la réunion des directeurs d'UFR affichent une argumentation défendant les postes devant être publiés en particulier lorsqu'il s'agit de postes redéployés dans une autre section. Pour la prochaine rentrée universitaire, M. Isingrini s'engage à demander aux laboratoires de fournir plus d'informations lorsque ceux-ci seront concernés par la publication d'emplois vacants et/ou demande(s) de création de poste.

---

---

2. Le tableau des « Emplois vacants BIATOSS – rentrée 2010 » est rapidement parcouru. M. Isingrini précise qu'une prochaine réunion entre les doyens se tiendra à ce sujet et que le tableau sera ensuite réexaminé en CS. Un élu s'étonne des 7 demandes d'ATRF de l'UFR de Médecine.

---

---

3. Dans les questions diverses, des élus dénoncent l'illisibilité des tableaux concernant l'exercice financier d'un laboratoire et expriment leur indignation par rapport à tous les détails qui leur sont demandés. M. Isingrini se charge de faire part de ce mécontentement.

La question de la gratification des stagiaires de plus de deux mois est également abordée. Elle pose des problèmes à de nombreux laboratoires qui assuraient l'encadrement de stagiaires de Master et ne pourront plus le faire pour des raisons financières. Un élu demande si il serait possible de requalifier le terme de « stage » dans les maquettes de Master par « projet tutoré » afin d'éviter cette gratification. Néanmoins il ne semble pas possible de modifier actuellement les maquettes. Des élus demandent donc si c'est l'université, l'UFR ou le laboratoire qui devra prendre en charge cette gratification et comment celle-ci sera financée. Il est aussi rappelé que les laboratoires ne reçoivent aucun soutien financier de la part de la formation.

Ce point devra être rediscuté au cours du prochain CS.

Pour clore la séance, une dernière information est donnée par M. Isingrini concernant la décharge d'enseignement pour les EC nouvellement nommés. Le débat n'est pas clos et d'autres alternatives peuvent encore être discutées. Ce point sera rediscuté au prochain CS.